

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} avril 2009

OBJET
<i>de la Délibération</i>

AMENAGEMENT D'UN PARKING RUE D'IENA

Date de convocation du Conseil Municipal

24 mars 2009

Date d'affichage : 24 mars 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, MM. LE COUVIOUR, MARCHAND, PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mme DONATO-LEHUEDE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. DERRIEN, MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

Absent ayant donné pouvoir

Mme DORE-LUCAS à M. JARNO

Mme JEHANNO à Mme GOUTTEQUILLET

Mme LE DOARE à M. LE ROCH

AMENAGEMENT D'UN PARKING RUE D'IENA

Rapport de Henri LE DORZE

Dans le cadre de l'aménagement du centre ville, il a été décidé de créer un nouveau parking rue d'Iéna.

Ce parking, offrant 180 places de stationnement, a fait l'objet d'une consultation par appel d'offres ouvert pour les travaux d'aménagement.

Le marché en lot unique est composé d'une tranche ferme et de trois tranches conditionnelles, respectivement, éclairage public, contrôle d'accès et réalisation d'un cheminement piéton entre le parking et l'avenue Napoléon 1^{er}.

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au BOAMP le 30 janvier 2009 avec une date limite de réception des offres fixée au 09 mars 2009.

10 dossiers ont été retirés et 5 offres sont parvenues dans les délais impartis.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 mars pour l'ouverture des plis.

L'analyse a été effectuée par les services techniques municipaux, maître d'œuvre de l'opération, qui ont présenté leurs conclusions à la commission d'appel d'offres réunie pour l'attribution le 18 mars 2009.

Conformément aux critères d'attribution énoncés dans le cahier des charges, la commission a classé les offres dans l'ordre suivant :

- 1 – EIFFAGE
- 2 – BRULE-WEICKERT

Nous vous proposons :

- De retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE d'un montant total de 190 566.63 € TTC (159 336.65 € HT)
- D'autoriser le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que les pièces annexes.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Fait à Pontivy, le 2 avril 2009
LE MAIRE**

Jean-Pierre LE ROCH